

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE PARTICIPATION

Pèlerinage à Rome et Assise du 30 avril au 4 mai 2024

Prix du pèlerinage par personne (en chambre double)	1.300 €
Supplément chambre individuelle (<i>dans la limite des places disponibles</i>) :	110 €
Clôture des inscriptions : le 30 JANVIER 2024 (<i>sous réserve de disponibilité des places</i>)	
A l'inscription, versement d'un acompte de 390€ (ou 500€ en cas de chambre individuelle). Solde de 910€ à régler pour le 30 mars 2024. Chèque à l'ordre des Pèlerinages Diocésains de Cambrai.	

CE PRIX COMPREND :

Le pré-acheminement pour se rendre à l'aéroport avec un autocar de la compagnie Place Mobilité.
Le transport aérien PARIS CDG – ROME et ROME – PARIS CDG sur vols réguliers ITA Airways, en classe économique.
Les surcharges carburant et les taxes aéroport (109.46 €) révisables jusqu'à émission des billets.
L'assistance à l'aéroport de Paris CDG le jour du départ et à l'aéroport de Rome le jour du retour.
Le transport en autocar de tourisme privatisé pour les transferts selon les besoins du programme.
L'hébergement en pension religieuse, en chambres doubles avec salle de bain.
Tous les repas, du déjeuner du 30 avril au déjeuner du 4 mai (*hors boisson et café*). La taxe de séjour.
Les entrées dans les sites et monuments mentionnés au programme.
Les services d'un guide local francophone durant toute la durée du séjour.
La location d'audiophones durant toute la durée du séjour.
La réservation des célébrations et des rencontres.
L'assistance médicale rapatriement – contrat VYV International Assistance n°IVY2023007 (Conditions et modalités d'assurance accessibles sur terralto.com/assurances).
L'assurance Annulation/Bagages/Interruption de séjour – contrat AREAS n°AR2023049 d'un montant de 36€.
Les pourboires à l'accompagnateur technique.
Le carnet de voyage : 1 livret Terralto sur Assise, 1 chèche, 2 étiquettes bagages.
Les offrandes dans les églises et sanctuaires lors des célébrations ainsi que celles remises à chaque rencontre.



CE PRIX NE COMPREND PAS

Le supplément chambre individuelle : 110 € (nombre limité)
Les boissons non mentionnées dans « *ce prix comprend* », les cafés et les extra personnels.
Le dîner libre à l'aéroport le 4 mai.

AGENCE

Terralto, 36 rue des Etats Généraux, 78000 VERSAILLES, Téléphone 01 30 97 05 10, mail : voyages@terralto.com. IM078110036.
Assurance RCP : Allianz IARD, Garant financier : APST, 15 avenue Carnot, 75017 PARIS.

CONDITIONS D'ANNULATION

Ce programme est soumis aux conditions générales de participation régissant les rapports entre les agences de voyages et leurs clients.

Annulation du fait de l'organisateur :

La direction des pèlerinages pourrait annuler le voyage si le nombre de pèlerins inscrits au 30 janvier est inférieur à 25. Les sommes versées seraient dans ce cas intégralement remboursées sans indemnité complémentaire, de même si la situation sanitaire ne permet pas le voyage.

Annulation du fait du pèlerin :

Le pèlerin doit contacter le service par téléphone au 03 27 38 12 62 ou par mail : pelerinages@cathocambrai.com

Le courrier d'annulation ainsi que les justificatifs de cette annulation devront nous être envoyés dans les 8 jours suivant la date d'annulation.

Pour toute annulation liée à un cas de force majeure (voir contrat AREAS sur le site internet terralto.com/assurances), le service des pèlerinages ne retiendra que 100 euros de frais d'inscription par personne, du jour de l'inscription jusqu'au jour du départ.

En dehors du cas de force majeure :

Pour toute annulation :

- Entre le 30/01/24 et le 29/02/2024 : il sera retenu 100 euros par personne
- Entre le 01/03/24 et le 15/03/24 : il sera retenu 15% du prix total du voyage par personne
- Entre le 16/03/24 et le 09/04/24 : il sera retenu 30% du prix total du voyage par personne
- Entre le 10/04/24 et le 15/04/24 : il sera retenu 50% du prix total du voyage par personne
- Entre le 16/04/24 et le 22/04/24 : il sera retenu 75% du prix total du voyage par personne
- A partir du 23/04/2024 : L'intégralité du prix du pèlerinage sera retenue.

Tout voyage interrompu ou abrégé du fait du voyageur, pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.